



## Déclaration CAPD 2 juillet 2020

Madame la Directrice académique,

Cette CAPD va étudier les recours concernant des refus aux demandes d'exercice à temps partiel.

Le SNUipp-FSU 21 rappelle qu'il demande que toutes les demandes d'exercice à temps partiel soient accordées, quel que soit le poste occupé. Le SNUipp-FSU 21 demande également que toutes les quotités indiquées dans la circulaire ministérielle de la Fonction Publique soient proposées aux enseignantes et enseignants du département.

Cette dernière CAPD se tient dans un contexte très particulier. L'année a été particulièrement déstabilisante et épuisante pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Malheureusement, la profession n'est pas au bout de ses peines. Dans les écoles, l'annonce de la réouverture complète des écoles le 22 juin et de la scolarisation obligatoire à deux semaines des vacances via les médias une fois de plus, puis l'arrivée tardive d'un protocole allégé, ont nécessité de nouveau une réorganisation matérielle et pédagogique dans l'urgence. Les équipes enseignantes ont bien compris qu'elles ne pouvaient compter que sur elles mêmes, se débrouiller et agir pour pallier les défaillances d'un ministre hors sol, hors de nos réalités. Pire, par démagogie ou peur d'être lui même pointé du doigt, le ministère de l'Éducation nationale a laissé, voire favoriser, un prof bashing insupportable alors que depuis des semaines ce sont les enseignant-es qui tiennent le navire à flot. Votre courrier de remerciement adressé à la profession mardi 30 juin était nécessaire, il faudrait maintenant que des actes forts accompagnent vos propos. En effet, au cœur de la tourmente de la réouverture des écoles, qui correspond à une troisième rentrée en un mois, les directeurs et directrices des écoles sont sommés de venir au secours des projets ministériels les plus inaboutis, mais pas les moins médiatiques ! D'abord la mise en œuvre des 2S2C dans certaines écoles, imposés souvent sans aucune concertation préalable et obligeant à nouveau à partager les locaux et les espaces extérieurs. Et puis surtout, la nouvelle obsession ministérielle pour « rattraper le retard »... celle de faire l'école pendant « des vacances apprenantes ». C'est donc une nouvelle partie qui se joue : identifier des élèves pour ce nouveau dispositif, prendre contact avec les familles, identifier des enseignant-es volontaires et remplir des nouveaux tableaux... Mais là où le bât blesse, c'est qu'encore une fois les annonces médiatiques sont faites avant même le moindre début d'organisation... et des équipes d'école subissent aujourd'hui la foudre de conseillères pédagogiques en mal de personnels volontaires ! C'est inacceptable et cela doit cesser. Après cette année éprouvante, c'est tout de même un comble que de reprocher aux enseignant-es de ne pas vouloir écourter leurs vacances pour animer des ateliers de remédiation... qui au bout du compte seront certainement confiés à des personnels non-enseignants ! C'est encore une brèche dans notre système éducatif qui va servir l'externalisation de nos missions... et de creuser pour les inégalités scolaires. Le SNUipp-FSU le répète, les vacances sont les vacances, pour toutes et tous. Les équipes enseignantes préféreraient voir les RASED complétés, implantés là où ils ont disparu, les PDM ré-implantés et multipliés pour qu'une vraie prise en charge des difficultés liées à cette année scolaire si particulière se réalisent dans de bonnes conditions. L'enveloppe de 200 millions d'euros débloquée pour le

dispositif des vacances apprenantes pourraient financer les créations de postes nécessaires... Mais non, le Ministère s'acharne à mettre en place un système libéral. Le SNUipp-FSU s'entête à s'y opposer.

La loi de transformation de la Fonction publique n'est pas étrangère à la détérioration du climat scolaire. Imposée contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, elle prive les fonctionnaires de la quasi-totalité des garanties d'équité et de transparence en matière de mutation cette année et de promotion l'année prochaine.

Alors que le Ministre n'a de cesse, face caméra, d'indiquer qu'il travaille en concertation avec les organisations syndicales, le dialogue social depuis 3 ans au ministère de l'éducation nationale relève surtout d'un miroir aux alouettes. Malheureusement, ce constat est en partie le même au niveau départemental. Les réunions se suivent et se ressemblent : communication au compte-goutte de documents, rétention d'informations, absence de réponses aux questions posées par les représentant-es des personnels, refus de répondre à des demandes et des propositions... Le dialogue se résume à un semblant d'écoute.

Le mouvement 2020 en est une illustration parfaite ! Après avoir refusé d'associer les organisations syndicales au travail préparatoire des opérations du mouvement, notamment pour la rédaction de la circulaire départementale et la vérification des barèmes, le mouvement a tourné avec des injustices assumées et des erreurs non décelées. Cela marque une profonde rupture dans le dialogue social. Les vérifications sont quasi impossibles, les réponses apportées par l'administration aux collègues sont variables, parfois fantaisistes ou contraires à la circulaire. Des barèmes ou codages sont faux, des règles de bonification mal ou non appliquées, le logiciel affecte plusieurs personnes sur le même poste. Voilà à quoi mène un travail mené sans concertation paritaire : le trouble sur la transparence des opérations et l'équité de traitement. Forcément, les résultats sont parfois surprenants, souvent incompréhensibles et la plupart du temps teintés de méfiance de la part des participant-es. Les collègues ne comprennent pas, ils-elles sont désabusé-es et se sentent méprisé-es. Les portes qui se ferment violemment lorsqu'ils sont ou se sentent victimes d'une injustice au regard du résultat reçu ajoutent même une dose d'amertume ! Ce matin, alors que nous vous avons fait parvenir une liste de situations problématiques dans les résultats du mouvement le 26 et le 28 juin, nous avons reçu quelques informations de votre part quant à leur prise en compte. Certaines de ces situations ont été réglées, mais nous ne savons pas dans quelles conditions ni par quelle stratégie. Nous attendons des réponses lors de cette commission, réponses qui, nous le souhaitons, permettront de rassurer les collègues sur l'équité et le respect des règles du mouvement.

Conformément à la loi de Transformation de la Fonction Publique, seuls des recours individuels pourront être formulés pour contester une décision de l'administration lors de ce mouvement. Les organisations syndicales seront mandatées par ces collègues pour les représenter dans leur recours, mais c'est vous-même qui aurez pour mission de statuer sur les recours dont vous ferez l'objet, assumant ainsi le rôle incompatible de juge et partie ! Nous donnerez-vous les moyens d'exercer pleinement cette mission ou devons-nous faire figure de pantomime ?

Malgré tous ces obstacles le SNUipp-FSU 21 continuera sans relâche à défendre pied à pied l'ensemble des collègues et bien sûr encore aujourd'hui à l'occasion de cette CAPD.